



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES COMITES DE QUARTIERS LES CLOS

JEUDI 2 OCTOBRE 2026 à 17 H 30 - HOTEL DE VILLE – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Michel LISSMANN (Adjoint au Maire en charge des Travaux – Urbanisme – Foncier – Circulation et Sécurité)

Et Mme Brigitte VUILLEMIN (Adjointe au Maire en charge de l'Environnement) accueillent les membres présents.

Sont également présents :

Mme Evelyne CHOISEL et M. Jean-Claude GREMLING, référents du comité

Divers points sont abordés :

SECURITE

- Un riverain salue la réfection en cour urbaine du clos des Ormes, qui génère moins de trafic qu'auparavant. Il relève cependant un problème de vitesse excessive des véhicules et des difficultés à sortir des entrées de garage en l'absence de trottoir. Il demande pour y remédier que la signalisation des 20 kms/h soit renforcée, par un marquage au sol ou un panneau plus visible que l'actuel.

Michel LISSMANN rappelle que le choix de la cour urbaine s'est imposé en raison de la configuration étroite des rues et de la législation en vigueur en matière de trottoir (1m40 de largeur minimum obligatoire). Il évoque également l'importance de la taille des haies par les riverains afin de gagner en visibilité. Un renforcement du marquage va être étudié.

- Une riveraine interroge sur la mise en place d'une caméra à l'entrée du clos des Lilas, qui pourrait être dissuasive.

Michel LISSMANN évoque le déploiement actuel des caméras (plus de 50 installées), précisant que l'ensemble des entrées de ville étant couvert, cela permet d'identifier les véhicules en circulation dans la commune. Ainsi, pour parvenir au clos en question, que ce soit via la rue Saint-Privat ou la rue de la Grange aux Ormes, tout véhicule est nécessairement amené à passer devant une caméra. Il rappelle également que l'ensemble de ces

équipements est relié à la fois au CSU de la ville, mais également à celui de l'Euro-métropole de Metz. Il conclue que malgré tout aucun dispositif ne saurait être parfait et que les déplacements doux et accès par les chemins ne peuvent être surveillés de la même façon.

- Un riverain demande la remise en service de la barrière d'accès à la voie verte. En son absence, des véhicules accèdent sur ce chemin et génèrent regroupements et nuisances sonores importantes et problématiques pour les riverains.
Michel LISSMANN indique que cette réparation devrait être faite ou imminente, il prendra attache avec les services. Par ailleurs, les policiers municipaux ont été mobilisés durant tout l'été jusqu'à minuit sur ce type de problématique.
- Un riverain signale des comportements suspects (une voiture stationnant de longues heures tous les soirs au clos des Sorbiers, sans aucune autre action).
Brigitte VUILLEMIN lui indique que cette situation est bien connue de notre Police municipale qui est déjà intervenue dans d'autres secteurs de la ville pour faire partir l'individu. Elle rappelle qu'au besoin il advient d'appeler la police municipale pour constater.
- Un riverain signale une dangerosité liée à la vitesse des véhicules et à la présence d'enfants jouant au niveau des espaces verts dans la rue Caroline Aigle. Il sollicite la pose d'un panneau pour faire ralentir les automobilistes.
Michel LISSMANN prend note pour l'installation d'un panneau indiquant la présence d'enfants.
- Un riverain remonte une récurrence de véhicules garés sur les espaces verts aux hameaux de la Papeterie et demande une intervention de la police municipale.
Michel LISSMANN indique qu'un riverain habitant des lieux est bien connu de nos services pour garer régulièrement des véhicules à ces endroits et qu'il a déjà été rappelé à l'ordre par notre PM. Nos agents ne manqueront pas de réitérer si besoin.
- Un riverain évoque les rodéos nocturnes entre le clos des Sorbiers et les hameaux de la Papeterie, avec des véhicules roulant très vite, notamment dans le rond-point.
Michel LISSMANN reconnaît cette problématique et invite les riverains à relever les horaires de ces nuisances, puis à les communiquer à la Police municipale, afin qu'elle identifie les véhicules par le biais des caméras. Il complète en indiquant que durant l'été les policiers ont régulièrement effectué des patrouilles dans ce secteur et celui de la Zac Bellefontaine où se regroupent les véhicules en question afin de les faire partir.
- Un riverain interpelle sur le manque de visibilité et la dangerosité du croisement de la voie verte avec la rue de la Grange aux Ormes, où les vélos ont tendance à ne pas s'arrêter.
Brigitte VUILLEMIN précise qu'à l'angle de la voie verte, un arbre doit justement être abattu pour redonner une visibilité aux deux parties.
Michel LISSMANN rappelle que le Code de la route donne la priorité aux piétons et que les vélos et trottinettes ne sont prioritaires que lorsqu'ils viennent de la droite. Il est en outre du devoir de tous les usagers de la route de respecter ce code pour un partage des chaussées en sécurité et en bonne intelligence.

ESPACES VERTS ET GRAND BOUSEUX

- Une riveraine interroge sur l'entretien du ruisseau du Grand Bouseux.
Brigitte VUILLEMIN invite l'ensemble des riverains à se rendre sur place dès le 15 octobre prochain afin d'assister au démarrage des travaux qui seront réalisés par la société BK environnement et supervisés par le Syndicat mixte de la Seille, qui finance l'opération à hauteur de 50%. Elle détaille ensuite le projet, avec notamment un nettoyage des cardons en béton, la suppression des passages inutiles ou bloquants pour améliorer l'écoulement du ruisseau. Ainsi la partie la plus importante et problématique, sera traitée.
- Un riverain salue l'entretien de la place au clos des Sorbiers et la réactivité du service.
- Une riveraine salue la coupe des herbes hautes et particulièrement sèches durant l'été en bord de rives de la Seille.
- Un riverain questionne sur la suite de la forêt Miyawaki en termes d'entretien.
Brigitte VUILLEMIN lui répond que la forêt est désormais autonome et qu'elle s'auto-régule désormais toute seule comme tout écosystème naturel.

VOIRIE

- Un riverain constate que la voirie à l'entrée du clos des Sorbiers, dans le virage est de plus en plus abimée, notamment en raison du passage de poids-lourds à cet endroit.
Michel LISSMANN explique que la ville intervient sur les petites réfections de voiries, à hauteur de 5m2 maximum, pour les plus gros chantiers, c'est l'Euro-métropole de Metz qui est compétente. Il précise qu'à l'avenir, les collectivités seraient amenées à parer au plus urgent en raison des difficultés financières et de l'augmentation du coût des matériaux.
- Un riverain demande s'il est possible de repasser comme l'année précédente aux hameaux de la Papeterie avec une balayeuse munie d'une lame métallique pour enlever les mauvaises herbes.
Michel LISSMANN prend note.
- Un riverain souligne le travail remarquable réalisé avec les travaux du Mettis C.
Michel LISSMANN complète en rappelant que ces travaux ont notamment permis la reprise des réseaux, de développer les voies piétonnes et cyclables, la mise en place de stations vélos qui rencontrent un franc succès...

De manière générale, les riverains sont invités à signaler toute anomalie via le portail CONNECT.METZ, qui permet, en lien avec l'Eurométropole de Metz, un suivi par les instances compétentes.

La séance est levée à 18h55.